Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023



ID: 073-217302058-20230203-2023020306-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

En Présents Votants Absents exercice 10 8 10 2

> Date de convocation : 24/01/2023

> > 07/02//2023

Séance du 03/02/2023,

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.

Présents : Alexandra BERGER. Laurence BERGER. BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel

PILLET, Romain VIGIER.

Elus excusés ayant donné pouvoir : Date d'affichage de la délibération :

Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.

Carl GINET ayant donné pouvoir à André DAZY.

Secrétaire de séance : Romain VIGIER.

Délibération n° 2023 02 03 06 : don de parcelles au profit de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Anne Marie Thérèse TORRESANI veuve DAVID a souhaité faire don de parcelles à la commune.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
Α	453	GRANGE ARGAUD	00 ha 08 a 85 ca
Α	601	L'AVALANCHE	00 ha 07 a 18 ca
Α	624	LES RIOUTES	00 ha 05 a 32 ca
Α	673	PLANCON	00 ha 00 a 70 ca
Α	685	PLANCON	00 ha 01 a 15 ca
Α	1086	SAVARIN	00 ha 26 a 00 ca
Α	1088	SAVARIN	00 ha 34 a 60 ca
Α	1091	SAVARIN	00 ha 18 a 00 ca
Α	1096	SAVARIN	00 ha 03 a 55 ca
Α	1101	SAVARIN	00 ha 14 a 50 ca
Α	1557	LA COTE	00 ha 00 a 42 ca
В	183	SOUS LES GABES	00 ha 08 a 50 ca
В	585	LA COMBE	00 ha 05 a 70 ca
В	655	LES PELETTES	00 ha 17 a 50 ca (BND*)
В	796	LES GAULIES	00 ha 01 a 49 ca (BND)
В	806	LES GAULIES	00 ha 02 a 03 ca (BND)
В	807	LES GAULIES	00 ha 04 a 07 ca (BND)
В	958	LES GRANDES BLACHES	00 ha 06 a 00 ca
В	960	LES GRANDES BLACHES	00 ha 11 a 80 ca (BND)
В	964	LES ROSEAUX	00 ha 11 a 25 ca (BND)
С	1186	PRE DU BAT	00 ha 02 a 09 ca (BND)

^{* :} BND : bien non délimité

La superficie cadastrale du fonds est de : 01 ha 90 a 70 ca et sa situation locative est libre.

Compte tenu de la volonté de Madame Anne Marie Thérèse TORRESANI veuve DAVID, le prix a été fixé à l'euro symbolique soit UN EURO (1,00 EUR).

Les frais d'acte de vente s'élèvent à DEUX CENT CINQUANTE € (250,00 €)

A la signature de l'acte authentique par la prise de possession réelle (dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la réquisition d'instrumenter produite par le notaire), la commune rentrera en jouissance des biens désignés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 1111-11, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier :

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de donation et l'acte établi par Maître Nicolas ENGEL notaire à VALGELON-LA ROCHETTE (73110) sur la demande de Madame Anne Marie Thérèse TORRESANI veuve DAVID, propriétaire des parcelles A 453, 601, 624, 673, 685, 1086, 1088, 1091, 1096, 1101, 1557 et B 183, 585, 655, 796, 806, 807, 958, 960, 964, C 1186;

CONSIDERANT QUE la saisine de France DOMAINE n'est obligatoire que pour l'acquisition d'un bien d'une valeur, hors taxes, hors droits, inférieure ou égale à 180 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la donation des parcelles référencées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette affaire.
- CONFIE à Maître Nicolas ENGEL, notaire à VALGELON LA ROCHETTE 73110, la rédaction des actes afférents à cette donation.
- PREND EN CHARGE les frais de notaire correspondant à cette opération.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Le Maire.

André DAZY

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID: 073-217302058-20230203-2023020306-DE